

PLAN
STRATÉGIQUE
2000-2003
DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

A B R É G É





PLAN

STRATÉGIQUE

2000-2003

DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

A B R É G É

2000
2003



Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Juillet 2000
ISBN 2-550-36182-2

2000-2003

PLAN

STRATÉGIQUE
DU
MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION

Aux partenaires du système d'éducation du Québec,

C'est avec plaisir que je transmets à la communauté éducative la version abrégée du Plan stratégique 2000-2003 du ministère de l'Éducation. Celui-ci traduit le projet auquel nous sommes appelés à travailler collectivement dans les années qui viennent, selon les responsabilités de chacune et de chacun d'entre nous dans le système d'éducation.

Ce document est le fruit des échanges de vues continus entre les instances ministérielles et l'ensemble des partenaires éducatifs; il rappelle le contexte dans lequel se situe notre action commune, il identifie les enjeux actuels en éducation et, surtout, il précise les objectifs à atteindre.

Vous observerez que les résultats escomptés en éducation s'inscrivent dans la poursuite des actions entreprises pour la mise en œuvre du virage vers le succès. Ils tiennent également compte des consensus établis à l'occasion du Sommet du Québec et de la jeunesse, de même qu'ils intègrent les orientations gouvernementales visant l'efficacité des actions ministérielles.

Au centre de ces objectifs concrets et partagés se trouvent celles et ceux pour qui se font ces efforts, à savoir les élèves, les étudiantes et les étudiants. Très clairement en effet, **les grands défis à relever dans les prochaines années sont la réussite et la persévérance scolaires, et ce, à tous les ordres d'enseignement.**

J'attire par ailleurs votre attention sur le fait que le plan stratégique du Ministère est également un objet de suivi au regard des objectifs et des voies d'action indiqués; il constitue ainsi une occasion privilégiée de constater les progrès accomplis en fonction des résultats attendus.

Je vous invite donc à faire du plan stratégique triennal du ministère de l'Éducation un instrument de travail et de réflexion privilégié dans la poursuite de notre importante mission d'éducation. Je vous convie à maintenir les efforts pour préparer chacune et chacun à vivre dans la société du savoir, à jouer pleinement son rôle de citoyenne ou de citoyen et à s'insérer dans le marché du travail.

La sous-ministre de l'Éducation,

Pauline Champoux-Lesage

Québec, juin 2000

INTRODUCTION

Le plan stratégique du ministère de l'Éducation s'inscrit dans un cadre gouvernemental de gestion axée sur les résultats. Les orientations et les objectifs à atteindre ont été définis dans une perspective d'adaptation continue du système d'éducation au contexte actuel et aux besoins de la population et ils expriment une volonté d'efficience au regard des cibles visées. Les objectifs indiqués dans ce plan stratégique constituent un engagement public du ministère de l'Éducation.

Les orientations données au système québécois d'éducation visent essentiellement à accroître la réussite et la persévérance scolaires des jeunes et des autres usagères et usagers de ce système, à qui doivent être offerts des services éducatifs de haute qualité.

Le Ministère poursuit ces objectifs en collaboration étroite avec ses partenaires des réseaux de l'éducation, tant les divers agents d'éducation que les gestionnaires, sans oublier les élèves et leurs parents, les étudiantes, les étudiants et les acteurs socioéconomiques intéressés.

1

MISSION DU
MINISTÈRE

Le ministère de l'Éducation est l'instance gouvernementale chargée de voir à ce que les citoyennes et les citoyens bénéficient des services éducatifs dont ils ont besoin pour assurer leur développement personnel et jouer un rôle actif dans la société.

Celui-ci assume le rôle et les responsabilités que la Loi sur le ministère de l'Éducation lui confie, en exerçant les cinq fonctions horizontales suivantes :

- l'orientation et la planification des services éducatifs offerts sur le territoire, en fonction des besoins du Québec et de sa population;
- l'allocation de ressources aux réseaux d'établissements et la gestion de certains programmes;
- l'évaluation du système d'éducation et de l'atteinte des objectifs qui y sont poursuivis;

- l'information de la population sur le rendement du système et son évolution;
- la fonction d'expertise et de conseil auprès du législateur et des responsables politiques.

Le Ministère remplit cette mission sur la base d'un partage des responsabilités entre le gouvernement et les instances et personnes des réseaux de l'éducation.

Sauf dans le cas du Régime d'aide financière aux études, où il est en relation directe avec les étudiantes, les étudiants et les élèves, les interlocuteurs du Ministère sont essentiellement les divers organismes scolaires chargés d'offrir les programmes d'études et les autres services éducatifs.

CONTEXTE ET ENJEUX

LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

LE CONTEXTE GLOBAL

Une société du savoir prenant appui sur les technologies de l'information et de la communication est en train de se définir; l'innovation y joue un rôle prépondérant.

Deux autres tendances fortes sont la progression de la globalisation des marchés ainsi que la complexification des fonctions de travail.

Dans un tel contexte, la formation continue devient une nécessité, tant sur un plan professionnel que pour participer pleinement à la vie en société.

Par ailleurs, l'usage de certains des nouveaux savoirs appelle le développement d'une éthique renouvelée assurant le respect de la dignité humaine.

Et puisque l'avenir économique des sociétés passe de plus en plus par l'acquisition, l'utilisation et la production du savoir, la **recherche** scientifique revêt une importance fondamentale.

On constate par ailleurs, dans les sociétés développées, un phénomène de dénatalité et de **vieillesse des populations**; on observe également, au Québec, une migration vers les grands centres urbains, au détriment de certaines régions.

Dans cette société du savoir et de changements socioéconomiques, l'éducation constitue plus que jamais un investissement essentiel et rentable à tous points de vue, tant pour les personnes que pour l'État, les entreprises et la collectivité.

LE CONTEXTE POLITIQUE, BUDGÉTAIRE ET ADMINISTRATIF

Le contexte politique se définit en particulier par les consensus établis lors du Sommet du Québec et de la jeunesse, le premier de ceux-ci étant de **placer l'éducation au cœur des priorités collectives du Québec**. Cette priorité se traduit par les actions suivantes définies par les participantes et les participants : mettre en place divers moyens pour **accroître la réussite scolaire** à tous les ordres d'enseignement; viser à ce que tous les jeunes soient qualifiés en vue de leur insertion dans le marché du travail; valoriser la formation professionnelle et technique et les stages en milieu de travail; assurer la qualité de l'enseignement supérieur; et, de façon générale, accentuer l'ouverture de l'école sur son milieu et sur le monde.

Pour ce qui est du contexte budgétaire, il se caractérise par la **volonté d'accroître l'efficacité et l'efficience du système**, dans une perspective de renforcement de l'égalité des chances et de maintien de l'accessibilité et de la qualité des services éducatifs. Le gouvernement a par ailleurs annoncé l'injection d'un milliard de dollars en éducation d'ici la fin de son mandat.

Pour sa part, le contexte administratif se définit surtout par la **nouvelle marge de manœuvre** des établissements, le Ministère misant plus que jamais sur l'expertise des organisations des réseaux de l'éducation pour l'atteinte des objectifs stratégiques du système d'éducation.

Il faut souligner également la volonté gouvernementale de moderniser la fonction publique, qui met l'accent sur la qualité des services aux citoyennes et aux citoyens et sur la reddition de comptes. Toutes les composantes du système d'éducation seront appelées à s'inscrire dans une telle approche de responsabilisation axée sur les résultats.

LE CONTEXTE GÉNÉRAL EN ÉDUCATION : SITUATION COMPARATIVE DU QUÉBEC

Avec 7,6 p. 100 de son produit intérieur brut (PIB) consacré à l'éducation, l'effort financier du Québec dans ce secteur correspond aux standards nord-américains actuels.

De même, le Québec soutient avantageusement la comparaison internationale pour ce qui est du taux de diplomation. En effet, celui-ci affiche un taux d'obtention d'un diplôme du secondaire de 87 p. 100 (tous âges confondus), alors que la moyenne des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) se situe à 80 p. 100. À l'enseignement universitaire également, le Québec est dans le peloton de tête des pays de l'OCDE pour ce qui est du taux d'obtention du baccalauréat.

Qui plus est, le Québec vient en tête des pays de l'OCDE sur le chapitre du taux de scolarisation global (chez les 5 à 29 ans), avec un taux de 78 p. 100, bien au-dessus de la moyenne se situant à 62,8 p. 100.

Par ailleurs, sur le plan qualitatif cette fois, le Québec obtenait récemment, pour ses élèves de la deuxième année du secondaire, une moyenne de 67,5 p. 100 à l'occasion de la *troisième enquête internationale en mathématiques et en sciences* (TEIMS). Comparativement, ce résultat était de 58,7 p. 100 pour l'ensemble du Canada, la moyenne internationale étant de 55,1 p. 100. De même, le Québec a obtenu des résultats supérieurs à la moyenne internationale en sciences.

Bref, les résultats obtenus par le système d'éducation du Québec sont globalement encourageants, en particulier à la suite du travail de refonte entrepris il y a quelques années. Toutefois, au regard du contexte actuel et de l'objectif réaffirmé de la réussite du plus grand nombre, les efforts doivent se poursuivre résolument pour assurer la mise en œuvre du virage amorcé et, aussi, pour résoudre des problèmes qui, s'ils ne sont pas entièrement nouveaux, se posent avec une nouvelle acuité.

LES ENJEUX ET LES DÉFIS ACTUELS EN ÉDUCATION

À l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, un élément majeur de la réforme de l'éducation est la mise en œuvre du nouveau curriculum.

Celui-ci visera non seulement à faire acquérir des connaissances essentielles mais, de plus, il sera centré sur la capacité de les mettre en pratique dans différents contextes de vie, sur la base de cycles d'apprentissages pluriannuels.

Dans cette même perspective curriculaire, la place de la religion à l'école sera précisée, notamment pour des raisons d'ordres sociodémographique et juridique liées à la diversité religieuse et culturelle caractérisant dorénavant la société québécoise.

Par ailleurs, le développement de la société du savoir relance la question de l'égalité des chances d'accès aux connaissances et aux compétences attendues de toute citoyenne et de tout citoyen. Pour certaines catégories d'élèves, que les échecs scolaires répétés conduisent vers l'exclusion, cette égalité des chances de réussite reste en effet à construire. C'est entre autres le cas des élèves des milieux défavorisés qui, souvent, ne trouvent pas dans leur environnement social les conditions qui pourraient les conduire à la réussite.

Ces défis de l'égalité des chances, de la réussite et de la persévérance scolaires se posent de façon particulière pour les élèves handicapés ainsi que pour les jeunes éprouvant des problèmes d'apprentissage. C'est aussi le cas des garçons, qui constituent près des deux tiers des élèves qui sont en retard sur le plan scolaire et la plus forte proportion de ceux qui abandonnent leurs études sans avoir obtenu un diplôme. Les obstacles à surmonter ne sont pas moins grands pour nombre de filles, notamment pour celles qui ont à concilier les études et la maternité. Bref, **il faut soutenir les efforts et la persévérance vers la réussite.**

Pour ce qui est de la **formation professionnelle et technique**, les enjeux se situent sur trois fronts.

Il convient tout d'abord de compléter la révision d'ensemble des programmes d'études élaborés par compétences, en fonction des besoins quantitatifs et qualitatifs actuels et prévisibles du marché du travail et de l'évolution des métiers et des techniques.

De plus, afin d'assurer cette adéquation avec les besoins du monde du travail, les liens tissés avec les entreprises gagneront à se raffermir encore davantage. Ceux-ci se traduisent, notamment, par une ouverture et une contribution des employeurs à l'accueil de stagiaires.

Enfin, malgré les progrès sensibles enregistrés ces dernières années, encore trop de personnes quittent le système d'éducation sans **détenir une qualification professionnelle**.

C'est là une autre des raisons pour lesquelles le soutien à un choix de carrière éclairé est à renforcer. Pour nombre de jeunes en effet, le parcours scolaire se fait par essais et erreurs, dure plus longtemps que prévu et s'arrête trop souvent sans conclusion positive. Afin d'accroître les chances de réussite et de qualification de ces jeunes, il convient de susciter leur engagement et de les soutenir dans la réalisation d'un projet d'études motivant et mûrement choisi, et ce, à tous les ordres d'enseignement.

Dans cette perspective, l'utilisation généralisée de **stages** d'exploration et de formation concourra à **rendre l'école davantage « orientante »**, en combinaison avec des ressources et d'autres moyens visant à accompagner les jeunes dans leur démarche d'orientation professionnelle, y compris la contribution des parents à cette décision déterminante. En outre, diverses mesures incitatives et facilitantes au regard de la persévérance jusqu'au diplôme devront être mises à profit et les voies de formation gagneront à se diversifier.

Un autre enjeu fondamental de l'éducation est celui de la performance de **l'enseignement supérieur, tant universitaire que collégial**.

Si, en effet, la création des cégeps a permis d'augmenter considérablement l'accès à l'enseignement supérieur, il reste toutefois des efforts à faire pour hausser le taux de réussite ainsi que la persévérance aux études collégiales; pour cela,

il conviendra de bien cibler les problèmes à résoudre.

Par ailleurs, le Québec s'est récemment donné une politique à l'égard des universités, laquelle donnera lieu à un **réinvestissement important dans l'enseignement supérieur, sur la base de nouvelles règles de financement**. Les orientations définies posent des exigences élevées pour les établissements en matière de qualité de la formation dispensée et de la recherche, d'adaptation aux besoins des personnes et de la société, d'anticipation des besoins sociaux et économiques en émergence, de réponse à ceux-ci et, enfin, d'ouverture sur le monde. Outre une gestion rigoureuse et efficiente des fonds publics, il est demandé aux universités de poursuivre, dans le respect de leur mission, leurs efforts en vue de partenariats fructueux.

Il importe là encore de viser l'excellence avec détermination, de façon à disposer au Québec d'universités concurrentielles avec les établissements comparables à l'échelle internationale.

Par ailleurs, dans la « société du savoir », le processus initial de qualification des personnes se poursuit après leur entrée sur le marché du travail et, de la même façon, les entreprises doivent devenir des *organisations apprenantes* afin d'assurer leur évolution et leur compétitivité. Bref, la **formation continue devient une exigence incontournable** pour assurer la contribution et la participation à long terme des citoyennes et des citoyens à la vie économique et sociale.

En outre, bien que le Québec ait maintenu les droits de scolarité les plus bas en Amérique du Nord, il demeure important de réduire l'obstacle du manque de ressources financières pour la poursuite d'études à temps plein, grâce à des prêts et bourses pour celles et ceux qui en ont besoin.

Enfin, l'application d'une gestion souple, décentralisée, misant sur les ressources en place et centrée sur les résultats est un autre des enjeux majeurs des prochaines années.

Compte tenu des éléments de contexte, des problématiques et des enjeux évoqués plus haut, les défis sont les suivants pour le système d'éducation du Québec :

- concourir à l'égalité des chances de tous les jeunes et, dans cette perspective, assurer l'accessibilité du plus grand nombre à tous les ordres d'enseignement;
- à tous les ordres d'enseignement, assurer la pertinence des programmes d'études, de façon à rendre les apprentissages plus signifiants et à assurer leur adéquation avec les réalités économiques et sociales actuelles et prévisibles;
- accroître la persévérance et la réussite à tous les ordres d'enseignement, notamment en soutenant les élèves dans leur parcours scolaire, en misant davantage sur la prévention des problèmes d'apprentissage et de décrochage, en ajoutant des ressources et en faisant de l'école un milieu de vie valorisé par les jeunes;
- éduquer aux valeurs, notamment celles qui fondent toute société démocratique ainsi que celles qui contribuent à l'ouverture sur le monde et aux liens avec la communauté;
- qualifier chacune et chacun selon ses aptitudes pour son insertion professionnelle; dans cette perspective, accompagner les élèves dans leur choix d'orientation d'une part et, d'autre part, viser à ce que toute personne quittant le système d'éducation dispose d'une qualification lui permettant de s'intégrer à la société et d'accéder au marché du travail;
- soutenir les Québécoises et les Québécois dans leurs efforts de formation continue;
- à tous les ordres d'enseignement, resserrer les partenariats entre le milieu de l'éducation et les autres acteurs sociaux, économiques et culturels, et développer les liens avec la communauté;
- faire en sorte que les universités québécoises se situent à un niveau d'excellence de haut calibre, tant sur le plan de la formation que sur celui de la production du savoir et de la performance de gestion;
- veiller à l'efficacité du système d'éducation et à la qualité des services à la population.

Au cœur de ces défis se trouvent les orientations éducatives historiques du ministère de l'Éducation visant l'égalité des chances, l'accès à l'éducation, la réussite scolaire, la qualification et l'excellence.

3

ORIENTATIONS,
OBJECTIFS
ET VOIES
D'ACTION

Les orientations stratégiques et les objectifs prioritaires visés par le ministère de l'Éducation s'inscrivent largement dans la poursuite des actions entreprises, d'une part pour la mise en œuvre de la réforme de l'éducation sous le thème du virage vers le succès et, d'autre part, pour l'accroissement de l'efficacité des actions du Ministère et de ses partenaires éducatifs. Le plan stratégique du Ministère donne suite également aux consensus relatifs à l'éducation établis à l'occasion du Sommet du Québec et de la jeunesse.

Les orientations déterminées désignent les cinq grandes priorités du Ministère pour les trois prochaines années, à partir de sa mission fondamentale et en plaçant clairement l'élève, l'étudiante et l'étudiant au cœur du système d'éducation.

Quant aux objectifs, ils traduisent les engagements du Ministère sous la forme de résultats concrets au regard de chacune des grandes orientations. Ainsi conçus, les objectifs sont à distinguer des différentes « voies d'action » qui seront prises pour les atteindre. Les plans d'action des différentes unités administratives préciseront et compléteront les éléments d'action mentionnés au plan stratégique.

Le suivi général du plan stratégique se fera principalement à partir d'une vingtaine d'indicateurs clés établis sur la base des trois cibles de diplomation fixées par le *Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation Prendre le virage du succès* : « 85 p. 100 des élèves d'une génération devront obtenir un diplôme du secondaire avant l'âge de 20 ans; 60 p. 100, un diplôme d'études collégiales; 30 p. 100, un baccalauréat ».

Par ailleurs, chacun des objectifs est accompagné d'exemples d'indicateurs qui pourraient être utilisés pour en mesurer l'atteinte. Présentés sous la forme de thèmes généraux, ces indicateurs potentiels seront l'objet de travaux de développement qui se poursuivront au rythme de la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats, de l'implantation de la planification stratégique et de la reddition de comptes. Un vaste chantier s'ouvre donc en éducation, un domaine où interagissent plusieurs partenaires poursuivant des objectifs qui, souvent, sont d'ordre qualitatif et dont les effets globaux sont à long terme.

LES ORIENTATIONS

Compte tenu des enjeux actuels en éducation au Québec, les actions des divers partenaires du système d'éducation pour les trois prochaines années seront guidées par les cinq orientations qui suivent :

Accroître la réussite scolaire des élèves, des étudiantes et des étudiants, en visant la réalisation d'un maximum d'apprentissages et la persévérance jusqu'au diplôme

Assurer la pertinence des programmes d'études au regard des réalités du monde actuel et de l'évolution du travail

Qualifier les personnes selon leurs aptitudes et en vue de leur intégration durable au marché du travail

Accroître l'efficacité du système d'éducation en mettant l'accent sur les résultats, sur l'imputabilité et sur la transparence de la gestion publique

Améliorer la performance des universités en ce qui a trait à la qualité de la formation et à l'efficacité de la gestion et des réponses à apporter aux besoins de la société

Il s'agit là de grandes orientations définissant des priorités d'action, étant entendu que le ministère de l'Éducation et ses différents partenaires ont plusieurs autres responsabilités qu'ils doivent assumer pour le bon fonctionnement du système et de chacune de ses composantes.

LES OBJECTIFS ET LES VOIES D'ACTION

1. LA RÉUSSITE SCOLAIRE

La réussite et la persévérance aux études posent encore des défis pour que l'accessibilité à l'éducation au Québec porte tous ses fruits chez les individus et dans la société. En effet, malgré les progrès accomplis, trop d'élèves, d'étudiantes et d'étudiants ne font pas le parcours scolaire que leur permettrait leur potentiel.

Cette première orientation visant la réussite éducative est exigeante. Pour y parvenir, diverses actions, bien ciblées, devront être menées à tous les ordres d'enseignement.

OBJECTIFS, INDICATEURS ET PRINCIPALES VOIES D'ACTION LIÉS À LA RÉUSSITE

Augmenter substantiellement le taux de diplomation à tous les ordres d'enseignement :

- indicateurs de résultats : diplomation, persévérance scolaire, persistance dans un programme, accessibilité;
- indicateurs de mise en œuvre : ressources, plans de réussite, etc.;
- indicateurs de contexte : comparaisons internationales, etc.

Augmenter le niveau de réussite des apprentissages :

- indicateurs de résultats : réussite des cours et des examens officiels, durée des études, etc.;
- indicateurs de mise en œuvre : mesures appliquées, innovations, etc.;
- indicateurs de contexte : comparaisons systémiques, internationales, etc.

Principales voies d'action liées à la réussite et à la diplomation :

- mise en œuvre d'un **plan de réussite** par chacun des établissements;
- ressources et mesures socioéducatives de soutien à l'intention de celles et ceux pour qui la réussite et la persévérance aux études représentent un défi plus exigeant;
- prise en considération des caractéristiques socioéconomiques de la popu-

lation scolaire dans les règles d'attribution des ressources humaines et financières;

- actions contribuant à faire de l'école un milieu de vie convivial valorisé par les jeunes.

Mettre en œuvre la politique révisée d'adaptation scolaire axée sur la prévention et l'intégration, à l'intention des élèves aux prises avec un handicap ou avec des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation :

- indicateurs de résultats : non-redoublement, taux d'intégration en classe ordinaire, etc.;
- indicateurs de mise en œuvre : étapes franchies, mesures appliquées, etc.

Principales voies d'action complémentaires :

- ajout de ressources professionnelles et diminution du nombre moyen d'élèves par classe.

Assurer l'accessibilité aux études par l'entremise d'un programme de prêts et bourses efficient et adapté aux besoins évolutifs de la clientèle :

- indicateurs de gestion : satisfaction de la clientèle, coût de revient, délais de traitement, etc.

2. LA PERTINENCE DES PROGRAMMES

Tant le monde du travail que la société évoluent à un rythme rapide; les programmes d'études doivent être mis à jour en conséquence.

Par ailleurs, les diverses améliorations apportées aux programmes d'études permettront également de les rendre plus significatifs pour les élèves et, ainsi, de soutenir leur intérêt pour l'école et le savoir.

OBJECTIFS, INDICATEURS ET PRINCIPALES VOIES D'ACTION LIÉS À LA QUALITÉ DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Implanter le nouveau curriculum à l'enseignement primaire et secondaire :

- indicateurs de mise en œuvre : avance-

ment des travaux selon le calendrier prévu, mesures d'accompagnement (pilotage), programmes mis en oeuvre, etc.

Principales voies d'action complémentaires :

- politique d'évaluation des apprentissages;
- clarification de la place de l'enseignement de la religion à l'école;
- perfectionnement du personnel enseignant en place et ajustement de la formation initiale en enseignement au regard du nouveau curriculum.

Compléter le cycle de mise à jour des programmes de la formation professionnelle et technique, élaborer les nouveaux programmes pertinents et assurer une offre appropriée de ces formations :

- indicateurs de résultats : programmes révisés, élaborés, autorisés et mis en oeuvre;
- indicateurs de contexte : arrimage entre la formation et l'emploi, etc.;
- indicateurs de gestion : améliorations apportées aux processus, nombre de places, équipement, etc.

Principales voies d'action :

- élaboration et mise à jour de programmes de formation permettant de combler les besoins de main-d'œuvre et offre appropriée de ces programmes.

Poursuivre l'harmonisation et faciliter le passage entre les programmes d'études professionnelles et les programmes d'études techniques correspondants; soutenir également les travaux de concertation visant le passage du collégial vers des études universitaires dans une logique de continuité des apprentissages :

- indicateurs de résultats : programmes harmonisés, demandes d'admission, taux de passage, etc.;
- indicateurs de gestion : activités de soutien, mesures de suivi, etc.

3. LA QUALIFICATION

L'orientation prise ici est que toute personne quittant le système d'éducation devrait disposer d'une qualification lui permettant de fonctionner en société et d'accéder au marché du travail. De même, il y a lieu de soutenir les jeunes en vue d'un choix d'orientation éclairé.

Ce double effort visant l'orientation et la qualification devrait avoir un effet positif direct sur le taux de réussite des jeunes et il est en étroite relation avec la première orientation visant la réussite et la persévérance scolaires.

Par ailleurs, pour demeurer qualifié dans un contexte d'évolution des savoirs, la formation continue devient une exigence incontournable.

OBJECTIFS, INDICATEURS ET PRINCIPALES VOIES D'ACTION LIÉS À LA QUALIFICATION

Renforcer les mesures d'accompagnement des jeunes dans leur choix d'orientation scolaire et professionnelle :

- indicateurs de résultats : inscriptions aux programmes, inscriptions des filles dans les secteurs non traditionnels, taux de persévérance et de réussite, durée des études, etc.;
- indicateurs de mise en œuvre : mesures appliquées, ressources de soutien, projets institutionnels, etc.;
- indicateurs de contexte : insertion dans le marché du travail, etc.

Principales voies d'action :

- mises en contact diversifiées avec la réalité des métiers et professions; collaboration des parents dans la démarche de choix de carrière et valorisation de la formation professionnelle et technique.

Favoriser l'utilisation de stages : exploration et formation en milieu de travail, alternance travail-études et services à la communauté :

- indicateurs de résultats : nombre de stagiaires, durée et nature des stages, inscriptions dans les programmes d'alternance travail-études, etc.;

- indicateurs de gestion : nombre de programmes d'alternance travail-études offerts, mesures facilitatrices mises au point, etc.

Principales voies d'action :

- partenariat avec le secteur privé et diversification des types de stages, notamment en économie sociale.

Mettre au point de nouvelles stratégies visant la qualification de l'ensemble des jeunes, principalement en diversifiant les voies de formation qualifiante :

- indicateurs de résultats : programmes offerts, inscriptions, etc.;
- indicateurs de mise en œuvre : mesures d'accès, programmes élaborés et autorisés, formation générale et professionnelle en concomitance, etc.;
- indicateurs de contexte : insertion dans le marché du travail, etc.

Principale voie d'action :

- élaboration de programmes courts et accessibles dès le deuxième cycle du secondaire.

Définir, avec les partenaires interministériels, une stratégie concertée visant la formation continue à caractère professionnel; préciser également les orientations ministérielles en matière d'alphabétisation et de formation de base pour les personnes peu scolarisées :

- indicateurs de résultats : accessibilité, offre de formation, inscriptions, diplomation, etc.;
- indicateurs de mise en œuvre : adoption d'une politique de la formation continue, avancement des travaux selon le calendrier fixé, mécanismes de concertation mis au point, etc.;
- indicateurs de gestion : programmes révisés, outils de reconnaissance des acquis, soutien à la formation à distance, etc.

Principale voie d'action complémentaire :

- refonte des programmes du secteur des adultes.

4. L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME

Le Ministère veut accroître encore davantage l'efficacité de sa gestion; il le fera principalement en mettant l'accent sur des résultats concrets, tout en conférant plus d'autonomie aux responsables en ce qui a trait aux moyens à prendre pour atteindre les objectifs convenus.

Il veillera également à la complémentarité des actions de l'ensemble des partenaires éducatifs et il renforcera le partenariat entre les milieux de l'éducation et les autres acteurs socioéconomiques.

OBJECTIFS, INDICATEURS ET PRINCIPALES VOIES D'ACTION LIÉS À LA PERFORMANCE DE GESTION

Généraliser une approche de gestion axée sur les résultats et sur l'application du principe de l'imputabilité, cela tout en conférant davantage d'autonomie et de responsabilités, tant aux unités administratives du Ministère qu'aux instances scolaires, en particulier en ce qui a trait aux moyens à prendre pour atteindre les objectifs visés :

- indicateurs de mise en œuvre : mesures appliquées, projets pilotes en expérimentation, activités de formation et de recherche-action, forme et contenu des documents de planification, etc.

Principale voie d'action :

- stratégie et plan de mise en œuvre de la gestion par résultats au sein du Ministère.

Poursuivre le développement et l'implantation de mécanismes d'information, d'évaluation et de reddition de comptes dans le cadre de la gestion axée sur les résultats :

- indicateurs de mise en œuvre : accessibilité et utilisation des données, élaboration et utilisation d'indicateurs de différentes natures, etc.;
- indicateurs de contexte : comparaisons internationales, etc.;
- indicateurs de gestion : activités d'information, de formation, de recherche et d'évaluation, etc.

Principales voies d'action :

- évaluation institutionnelle faisant appel

à la collaboration de toutes les parties intéressées, notamment à celle du personnel enseignant;

- mise au point d'indicateurs permettant de suivre l'évolution de la performance des réseaux d'enseignement, d'évaluer l'efficacité générale du système d'éducation québécois et de comparer sa situation avec celles d'autres systèmes dans le monde.

Veiller à la cohérence et à la complémentarité des interventions dans la recherche d'une plus grande efficacité du système d'éducation :

- indicateurs de mise en œuvre : activités et mécanismes de concertation, présence en région, etc.

Principales voies d'action :

- mécanismes de concertation et de collaboration régionales ou suprarégionales et intégration des services socioéducatifs.

Resserrer le partenariat entre les milieux de l'éducation et du travail, de même qu'avec les autres acteurs socioéconomiques :

- indicateurs de mise en œuvre : ententes, réalisations, expérimentations, retombées, etc.

Principales voies d'action :

- concertation interministérielle et renforcement du partenariat local avec les milieux de travail et la communauté.

5. LA PERFORMANCE DES UNIVERSITÉS

Par son apport fondamental en matière de formation de personnes hautement qualifiées et dans le domaine de la recherche, l'université joue un rôle stratégique très important pour le développement de la société québécoise au seuil du XXI^e siècle.

C'est pourquoi il y a lieu de s'assurer que les universités continuent d'assumer pleinement leur mission fondamentale en accord avec les plus hauts standards internationaux et de façon à répondre aux nouveaux besoins économiques et sociaux du Québec. Par ailleurs, les objectifs relatifs à l'accroissement de la réussite et de la persévérance scolaires engagent

également l'enseignement universitaire à tous les cycles d'études, et leur accessibilité doit être maintenue. Au regard de ces défis, le gouvernement s'est engagé à procéder à un réinvestissement à l'enseignement universitaire et à convenir d'engagements mutuels avec les universités, de manière que ces nouveaux fonds publics aient le maximum de retombées pour mieux assurer le devenir de la société québécoise.

OBJECTIFS, INDICATEURS ET PRINCIPALES VOIES D'ACTION LIÉS À LA PERFORMANCE DES UNIVERSITÉS

Mettre en œuvre la politique récemment adoptée à l'égard des universités et visant particulièrement les objectifs suivants :

▼ **Assurer la qualité de la formation :**

- indicateurs de résultats : diplomation, persévérance, réussite, accessibilité, durée des études, etc.;
- indicateurs de mise en œuvre : ressources pédagogiques (humaines et matérielles), contrats de performance, programmes élaborés et mis à jour, etc.

Principales voies d'action :

- renouvellement et rétention d'un corps professoral de haute qualité et modernisation des ressources pédagogiques.

▼ **Assurer l'adéquation de l'offre universitaire de formation avec les besoins; veiller également à l'harmonisation des programmes préuniversitaires et universitaires :**

- indicateurs de résultats : insertion dans le marché du travail (emplois reliés, délais, accès aux professions, etc.);
- indicateurs de mise en œuvre : processus d'élaboration des programmes, prévision des besoins de main-d'œuvre, offre de formation, etc.

▼ **Favoriser l'excellence de la recherche universitaire, autant libre qu'orientée, aussi bien fondamentale qu'appliquée :**

- indicateurs de résultats : projets et subventions de recherche, publications, inscriptions aux cycles supérieurs, etc.;
- indicateurs de mise en œuvre : mesures de soutien au partenariat, mesures incitatives à l'adresse des jeunes, recrutement et rétention du personnel de recherche, etc.

Principales voies d'action privilégiées, en collaboration avec le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie :

- mise en place de conditions qui, d'une part, incitent les jeunes à s'engager dans la recherche universitaire et, d'autre part, facilitent le recrutement et la rétention de chercheuses et de chercheurs de carrière dans les universités.

▼ **Augmenter la capacité de réponse des universités aux besoins de la société :**

- indicateurs de résultats : accès et diplomation à tous les cycles d'études, programmes élaborés et mis à jour, insertion des diplômées et des diplômés dans le marché du travail, contrats de recherche, brevets, etc.;

- indicateurs de mise en œuvre : quantité et qualité des mécanismes visant la mise en relation avec la communauté, échanges internationaux diversifiés, services offerts à la collectivité, etc.

Convenir, pour la gestion des universités, d'une approche axée sur la performance et l'efficience, sur la transparence et sur les résultats :

- indicateurs de gestion : dépenses de fonctionnement (enseignement, administration, etc.), offre de formation (programmes, cours), etc.

Principales voies d'action privilégiées :

- engagements mutuels visant les champs d'action et les retombées attendues des investissements publics; indicateurs de gestion axés sur les résultats, l'efficience et la transparence.

CONCLUSION

Le plan stratégique du ministère de l'Éducation appelle tous les acteurs du système d'éducation à intensifier leurs efforts pour que la population québécoise bénéficie de services éducatifs de qualité, préparant chacune et chacun à vivre dans la société du savoir, à jouer pleinement son rôle de citoyenne ou de citoyen et à s'insérer dans un marché du travail exigeant et évolutif. Pour cela, il faut lutter contre les différentes formes de l'échec scolaire et aider rapidement et efficacement celles et ceux qui éprouvent des difficultés particulières.

Amener chacune et chacun à la réussite, c'est faire en sorte que le plus grand nombre possible de jeunes terminent avec succès, et dans des délais raisonnables, le projet de formation dans lequel ils se sont engagés. C'est aussi amener chacune d'entre elles et chacun d'entre eux à effectuer le maximum d'apprentissages et à acquérir le plus haut degré de compétence possible au regard de ses aptitudes.

Pour ce faire, il convient de créer un cadre scolaire motivant, offrant un milieu de vie intéressant, ouvert sur la communauté, misant sur l'expertise et sur la contribution engagée du personnel scolaire et offrant des programmes d'études stimulants. Il faut également soutenir l'orientation de chacune et de chacun vers un ordre d'enseignement et dans un domaine qui correspondent à ses aspirations professionnelles et lui permettent de s'accomplir dans un travail intéressant.

Le Québec moderne a réalisé avec un succès peu commun la démocratisation de l'éducation fondée sur l'égalité d'accès aux ressources éducatives. **Le grand défi que doit maintenant relever le système d'éducation québécois est de conduire tous les jeunes à la réussite.**

PLAN

STRATÉGIQUE
DU
MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION

TABLEAU SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS ET DES OBJECTIFS

<p>Accroître la réussite scolaire des élèves, des étudiants et des étudiants, en visant la réalisation d'un maximum d'apprentissages et la persévérance jusqu'au diplôme</p>	<p>Assurer la pertinence des programmes d'études au regard des réalités du monde actuel et de l'évolution du travail</p>	<p>Qualifier les personnes selon leurs aptitudes et en vue de leur intégration durable au marché du travail</p>	<p>Accroître l'efficacité du système d'éducation en mettant l'accent sur les résultats, sur l'imputabilité et sur la transparence de la gestion publique</p>	<p>Améliorer la performance des universités en ce qui a trait à la qualité de la formation et à l'efficacité de la gestion et des réponses à apporter aux besoins de la société</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter substantiellement le taux de diplomation à tous les ordres d'enseignement. • Augmenter le niveau de réussite des apprentissages. • Mettre en œuvre la politique révisée d'adaptation scolaire axée sur la prévention et l'intégration, à l'intention des élèves aux prises avec un handicap ou avec des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation. • Assurer l'accessibilité aux études par l'entremise d'un programme de prêts et bourses efficient et adapté aux besoins évolutifs de la clientèle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Implanter le nouveau curriculum à l'enseignement primaire et secondaire. • Compléter le cycle de mise à jour des programmes de la formation professionnelle et technique, élaborer les nouveaux programmes pertinents et assurer une offre appropriée de ces formations. • Poursuivre l'harmonisation et faciliter le passage entre les programmes d'études professionnelles et les programmes techniques correspondants; soutenir également les travaux de concertation visant le passage du collégial vers des études universitaires dans une logique de continuité des apprentissages. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les mesures d'accompagnement des jeunes dans leur choix d'orientation scolaire et professionnelle. • Favoriser l'utilisation de stages : exploration et formation en milieu de travail, alternance travail-études et services à la communauté. • Mettre au point de nouvelles stratégies visant la qualification de l'ensemble des jeunes, principalement en diversifiant les voies de formation qualifiante. • Définir, avec les partenaires interministériels, une stratégie concertée visant la formation continue à caractère professionnel; préciser également les orientations ministérielles en matière d'alphabétisation et de formation de base pour les personnes peu scolarisées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Généraliser une approche de gestion axée sur les résultats et sur l'application du principe de l'imputabilité, cela tout en conférant davantage d'autonomie et de responsabilités, tant aux unités administratives du Ministère qu'aux instances scolaires, en particulier en ce qui a trait aux moyens à prendre pour atteindre les objectifs visés. • Poursuivre le développement et l'implantation de mécanismes d'information, d'évaluation et de reddition de comptes dans le cadre de la gestion axée sur les résultats. • Veiller à la cohérence et à la complémentarité des interventions dans la recherche d'une plus grande efficacité du système d'éducation. • Resserrer le partenariat entre les milieux de l'éducation et du travail, de même qu'avec les autres acteurs socio-économiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la politique récemment adoptée à l'égard des universités et visant particulièrement les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> - assurer la qualité de la formation; - assurer l'adéquation de l'offre universitaire de formation avec les besoins; veiller également à l'harmonisation des programmes préuniversitaires et universitaires; - favoriser l'excellence de la recherche universitaire, autant libre qu'orientée, aussi bien fondamentale qu'appliquée; - augmenter la capacité de réponse des universités aux besoins de la société. • Convenir, pour la gestion des universités, d'une approche axée sur la performance et l'efficacité, sur la transparence et sur les résultats.

2000
2003



